

## **Qualité uniforme dans le domaine des audits selon la LBA grâce à l'harmonisation des conditions d'agrément**

Dans le contexte de la concentration de la surveillance au sein de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR), mis à part les entreprises de révision qui n'exercent aucune autre activité soumise à autorisation en vertu des lois sur les marchés, les Organismes d'autorégulation (OAR) sont à présent également obligés de confier aux sociétés d'audit des audits qui remplissent les mêmes conditions d'agrément que les sociétés d'audit des intermédiaires financiers directement soumis à la FINMA. Grâce à cette modification, une qualité uniforme peut être assurée dans le domaine des audits selon la LBA.

Pour en savoir plus, lisez [ici](#) l'article entier.